



Programme d'utilisation obligatoire d'un ordinateur portable 2018-2019

- Baccalauréat en architecture (B.Sc.arch.)
- Maîtrise (professionnelle) en architecture (M.Arch.)

Table des matières	Page
1. Contexte du programme d'utilisation obligatoire d'un ordinateur portable	2
2. L'ordinateur portable	2
3. Garantie et assurances	3
4. Les logiciels	4
5. Préparation et configuration de votre portable	4

Dernière mise à jour : 4 mai 2018
En cas de divergence entre toute autre version et ce document, ce dernier a préséance.
La version du présent document rend caduque toute version précédente.

1. Contexte du programme d'utilisation obligatoire d'un ordinateur portable

Dans le cadre de la formation de grande qualité qu'elle offre à ses étudiants¹ dans ses programmes de baccalauréat et de maîtrise professionnelle, l'École d'architecture de l'Université Laval s'est dotée d'un *Programme d'utilisation obligatoire d'un ordinateur portable*. Ce programme est fondé sur les nécessités suivantes :

- doter les étudiants d'un outil informatique fiable et performant tout au long de leurs programmes d'études, au 1^{er} et au 2^{ème} cycles ;
- uniformiser les outils informatiques des étudiants pour favoriser une communauté d'apprentissage et l'émulation de groupe ;
- offrir aux étudiants un support technique efficace (ordinateur et logiciels) pour minimiser l'impact de défaillances sur leur travail ;
- encourager et faire la promotion du respect des droits d'auteur.

Tous les étudiants inscrits au baccalauréat et à la maîtrise professionnelle, incluant les étudiants en scolarité préparatoire, doivent posséder un ordinateur portable qui répond aux spécifications minimales de performance et se procurer personnellement les logiciels spécifiés à l'intérieur des différents plans de cours et d'ateliers tout au long de leurs études à l'École d'architecture. C'est là une des conditions d'admission à chacun de ces deux programmes d'études. Ces conditions s'appliquent également aux étudiants-visiteurs à l'École d'architecture.

2. L'ordinateur portable

L'utilisation de l'ordinateur est incontournable en architecture. La sélection des spécifications minimales pour les portables pour un programme d'études en architecture s'effectue avec des critères concrets, le plus important étant sa performance et sa capacité à réaliser les tâches qui lui sont demandées tout au long des études au baccalauréat et à la maîtrise professionnelle en architecture. Puisque les exigences du travail informatisé en architecture sont grandes (dessin et modélisation 3D, rendu photo-réaliste, traitement infographique, animation 3D, entre autres), elles imposent une catégorie d'ordinateur supérieure à la moyenne. La qualité de l'affichage, la performance de la carte graphique et la capacité de mémoire vive (RAM) est particulièrement importante en modélisation 3D avancée et en fabrication numérique.

Bien que l'École d'architecture ait retenu depuis 2012 exclusivement les ordinateurs MacBookPro d'Apple, il est important de prendre note qu'à partir de 2016-2017 et jusqu'à nouvel ordre, **l'École d'architecture permet l'utilisation de tout ordinateur portable (PC ou Mac) qui répond aux spécifications minimales de performance requises.**

Spécifications minimales de performance requises :

- Processeur : Intel Core i7 ou plus ;
- Mémoire vive (RAM) : 16 Go ou plus ;
- Stockage : Disque Flash 256 Go (SSD) ;
- Carte graphique : NVIDIA ou AMD Radeon ;
- Système d'exploitation : Version professionnelle ou éducationnelle (pas familiale).

Il est important de considérer la localisation du fournisseur du portable en cas de bris ou de réparation.

¹ Le masculin n'est utilisé que pour alléger le texte.

3. Garantie et assurances

Tous les modèles d'ordinateur portable sur le marché incluent généralement une garantie de base de un (1) an sur les pièces et la main-d'œuvre par le fabricant. Certains fabricants peuvent offrir une garantie internationale de trois (3) ans en option qui s'avère importante pour les étudiants désirant avoir une protection accrue du portable ou pour ceux qui envisagent la mobilité à l'international (profil international, activités à l'étranger, emploi à l'international, etc.). Il est important de vérifier avec le fournisseur de votre appareil l'étendue géographique de couverture de la garantie pour éviter des frais de transport et des délais en cas de réparation. Il est également important de vérifier la possibilité de transférer la garantie si vous décidez de vendre votre ordinateur.

L'École d'architecture recommande fortement aux étudiants de se doter d'une garantie internationale de trois (3) ans partout dans le monde.

3.1 Assurance personnelle

Il est très important de vérifier les modalités de votre police d'assurance actuelle ou de celles de vos parents, le cas échéant, pour savoir si votre ordinateur portable sera couvert contre le vol et les accidents. L'achat d'une bonne police d'assurance supplémentaire pour votre ordinateur portable pourrait éviter des dépenses imprévues.

3.2 Système de localisation du portable

Certains portables intègrent des applications qui permettent la géolocalisation du portable sur la planète. Ces applications doivent être activées pour vous permettre de retracer géographiquement votre portable en cas de vol. L'activation de telles applications est très importante puisque la conception physique du boîtier du portable ne permet pas toujours l'installation d'un dispositif antivol. L'enregistrement du numéro de série auprès du fabricant (si offert) permet également, en cas de vol du portable, d'associer le statut d'équipement volé à l'appareil et ainsi de réduire de façon importante le recel et la valeur de revente.

3.3 Protection contre les chocs et les liquides

Il est très important de savoir que les bris causés par un usage abusif de l'appareil que ce soit par des chocs, vibrations ou impacts ne sont pas couverts par la garantie du fabricant. Il en va de même pour les bris causés par le déversement de liquide (eau, café, etc.) sur le portable. Des frais de réparations vous seront imposés pour remettre l'appareil en état de fonctionner. Si un tel incident survient, une vérification de routine vous est recommandée pour vous assurer que tout est normal et ce malgré un fonctionnement en apparence normale du portable.

3.4 Protection des données

La protection des données enregistrées sur votre portable et de vos informations personnelles est de votre responsabilité. La sauvegarde externe de vos données sur des supports externes est fortement recommandée. L'achat de disques durs externes de type LaCIE Rikiki ou Minimus est recommandé. Prenez note que le support informatique exigera cette sauvegarde des données avant d'intervenir sur votre portable. L'École d'architecture n'est pas responsable de la perte des données dues à l'utilisation de ses infrastructures informatiques (serveurs, réseau, imprimantes, Internet, etc.).

4. Les logiciels

À compter de l'année académique 2018-2019 et jusqu'à nouvel ordre, l'achat d'une trousse des logiciels obligatoire ne s'applique plus. Il est de la responsabilité de chaque étudiant d'acquérir et/ou d'installer sur son portable les différents logiciels requis pour les études en architecture. Veuillez consulter les plans de cours des différents ateliers et cours chaque trimestre d'études pour connaître les logiciels spécifiques à utiliser pour réaliser les projets et travaux.

En atelier de design et pour les cours, le logiciel SketchUp constitue votre point de départ pour la modélisation 3D et la suite Adobe Creative Cloud sont les outils privilégiés pour la mise en page (Adobe Illustrator CC), le traitement d'image (Adobe Photoshop CC) et le traitement des documents PDF (Adobe Acrobat Pro DC). Le logiciel Rhinoceros réalisera la modélisation 3D avancée pour vous permettre l'apprentissage de la conception paramétrique et la fabrication numérique (découpe numérique et laser, impression 3D, etc.). Le site de formation en ligne Lynda.com est recommandé pour votre apprentissage en ligne des différents logiciels.

Vous devez vous attendre à déboursier tout au plus 300\$ par année pour l'abonnement annuel à ces logiciels. Utilitaires, logiciels de rendu informatique et autres applications pourraient être requis selon votre choix de cours. Des formations hors programme dirigées en classe sont également offertes gratuitement pour vous permettre de démarrer votre apprentissage de ces logiciels.

En tant qu'étudiant universitaire, il est important de savoir que la suite Office 365 est disponible gratuitement par Microsoft. De plus, l'ensemble des logiciels de dessin assisté par ordinateur et de modélisation 3D de la compagnie AutoDesk (AutoCAD, Revit, entre autres) sont gratuits pour les étudiants.

En support informatique à votre cheminement académique, nous vous invitons à consulter le site des Services informatiques de l'École d'architecture à l'adresse : <http://www.informatique.arc.ulaval.ca/>.

Vous y trouverez rapidement l'information dont vous avez besoin ainsi que les différents liens pour connaître les ressources matérielles à votre disposition, les procédures de fonctionnement des services, les différents sites des fournisseurs de logiciels, le site d'achat en ligne de l'École ainsi que le personnel de soutien informatique.

5. Préparation et configuration de votre portable

Vous êtes responsable de vous procurer votre ordinateur portable, de l'installation des logiciels sur votre appareil et de la configuration de votre portable en prévision de la rentrée. Des rencontres-midi seront offertes en septembre prochain en guise de complément aux procédures d'installation fournies. Nous vous invitons à vérifier régulièrement votre boîte de courriel ulaval.ca et à consulter le site des Services informatiques de l'École d'architecture à l'adresse : <http://www.informatique.arc.ulaval.ca/>.